

il ne faut jamais recourir à la tonte, il leur faut la fourrure d'hiver dont la nature les a gratifiés ; ces chevaux ne suent pas facilement et, pour avoir chaud, ils sont même obligés de bien se remuer, de s'agiter.

Il n'y a pas d'utilité, sauf des indications comme le cas de vermine ou d'un état maladif, de tondre les jeunes chevaux, ces bêtes ne traînent pas et ne suent pas davantage. On a bien prétendu que si l'on coupe les poils aux jeunes chevaux on leur donne une certaine force de végétation, qui surexcite la pousse du poil, mais cette assertion n'est pas assez intéressante pour qu'elle puisse soutenir la discussion.

Pour terminer, nous insisterons sur ce fait que la tonte pratiquée judicieusement exerce une influence des plus favorables sur la santé du cheval.

### LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE BOVINE

Une brochure qui offre un intérêt tout particulier vient de paraître : le rapport de la Commission Internationale de la lutte contre la tuberculose bovine. On sait qu'il existe depuis longtemps une vive demande pour une déclaration nette et précise, émanant d'autorités reconnues, sur cette question. On voulait savoir au juste à quoi s'en tenir sur le danger que présente la tuberculose bovine pour l'élevage en général et la santé publique. L'importance économique de ce sujet a été l'objet de nombreuses discussions dans les cercles agricoles et scientifiques, et divers corps municipaux et législatifs ont déjà adopté des mesures pour faire disparaître ce grand fléau de nos animaux domestiques, et notamment, ont interdit la consommation de viande malade et de lait contaminé pour protéger la population. Depuis longtemps, cependant, on se rend bien compte qu'une entente entre les deux gouvernements des États-Unis et du Canada s'impose si l'on veut arriver à établir un plan d'action réellement efficace et satisfaisant pour le continent de l'Amérique du Nord, et que, pour obtenir de bons résultats, les lois ou les mesures adoptées doivent être conformes aux vues des autorités représentant les deux pays.

C'est justement parce qu'il contient les vues et les conclusions d'une assemblée officielle et représentative de ce genre que ce rapport est précieux, et les cultivateurs et le public en général peuvent se féliciter d'avoir maintenant en leur possession, sous forme claire et concise, une déclaration renfermant un sommaire des recherches de la Commission et des recommandations qu'elle s'est enfin décidée à faire.

Les décisions, de nature essentiellement modérée, auront pour cette raison même beaucoup plus d'effet que si elles impliquaient des changements radicaux, surtout sur ces personnes qui, pour une raison ou pour une autre, peuvent entretenir des préjugés contre l'intervention législative.

On n'a pas cherché à cacher la généralisation de la maladie, les pertes causées aux éleveurs ni le danger qui en résulte pour la santé publique. Tous ces faits sont clairement reconnus et étudiés. Toutefois dans les recommandations

faites on n'a pas perdu de vue les grandes difficultés pratiques que l'on doit s'attendre à rencontrer au cours de la mise à exécution de toute mesure efficace dans la lutte contre la maladie.

La Commission ne recommande pas l'abattement obligatoire des animaux infectés, mais elle conseille de détruire ceux qui présentent des symptômes cliniques de la tuberculose. Elle ne recommande pas non plus l'épreuve obligatoire, sauf pour ces troupeaux où l'existence de la maladie a été constatée, mais elle reconnaît l'utilité de la tuberculine comme agent diagnostique quand elle est bien administrée. Quelles que soient les mesures législatives adoptées, la Commission base principalement ses espoirs de succès sur le concours accordé par les éleveurs de bétail et sur l'établissement de troupeaux sains, en protégeant les jeunes animaux contre toute espèce de contagion. Les méthodes recommandées sont clairement exposées. Des proportions sont faites à l'effet de réglementer la vente, l'expédition et le mouvement des bestiaux, afin de protéger les propriétaires actuels de troupeaux sains et ceux qui s'efforcent d'établir des troupeaux sains. Dans sa forme actuelle ce programme est tout à fait raisonnable, et ne peut que rencontrer l'approbation de tout homme bien pensant.

Il serait inutile de discuter plus longuement les détails de ce rapport, car tous ceux qui désirent lire pourront facilement s'en procurer un exemplaire. Comme il doit servir de base aux nouvelles mesures qui doivent être adoptées incessamment par le Ministère fédéral de l'Agriculture, son contenu devrait offrir un intérêt tout spécial aux éleveurs de bêtes à cornes et de porcs.

Évidemment le moment est opportun pour une initiative de ce genre, et le Ministère se sentira soutenu fermement par l'opinion publique, toute en faveur de cette initiative. Dans l'intervalle, et jusqu'à ce qu'une mesure définitive ait été adoptée, tous les cultivateurs et tous les éleveurs de ce pays devraient lire attentivement cette publication. Ce sera à eux de décider si l'adoption d'un plan d'action semblable à celui qui est indiqué leur sera avantageux. Dans tous les cas, les renseignements que ce rapport renferme ont une valeur éminemment pratique et ne devraient pas être négligés. On pourra se le procurer en s'adressant au Directeur général vétérinaire, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, Ont.

### VENTE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS

La Société Générale des Éleveurs de la province de Québec a fait sa sixième vente annuelle d'animaux reproducteurs, à Montréal le 13 octobre et à Québec le 20 octobre. La température était idéale aux deux endroits. Environ 200 personnes assistaient à la vente de Montréal, qui avait lieu au Parc Delormier, et environ 250 personnes étaient à celle de Québec sur le terrain de l'exposition.

La Société mit en vente 390 animaux comprenant 100 têtes de bétail (Canadien, Ayrshire et Holstein), 144 moutons et 137 porcs. De ce

nombre 29 seulement avaient été acheté dans l'Ontario, les 261 autres avaient été achetés chez les éleveurs de la province de Québec. Lors de la première vente de la Société 75 pour cent des animaux provenaient de l'Ontario et 25 pour cent seulement du Québec. Ces ventes ont donc eu pour résultat : 1° de donner aux cultivateurs l'avantage de se procurer, à bon marché et sans perte de temps, les animaux reproducteurs de pure race dont ils ont besoin pour améliorer leur troupeau ; 2° de créer un excellent marché pour ceux qui font l'élevage de ces animaux.

Il a été vendu à....	Montréal	à Québec
Bestiaux canadiens.....	12	21
Ayrshires.....	38	23
Holsteins.....	11	4
—	—	—
Total.....	61	48
Moutons: Leicesters.....	22	40
Cotswolds.....	11	4
Lincolns.....	8	4
Hampshires.....	11	9
Oxfords.....	17	4
Shropshires.....	9	5
—	—	—
Total.....	78	66
Porcs: Yorkshires.....	17	33
Chesters.....	12	47
Tamworths.....	7	10
Hampshires.....	00	2
Berkshires.....	3	6
—	—	—
Total.....	39	98

A la vente de Montréal les animaux suivants ont rapporté quelque profit :

Bétail canadien et Ayrshire.

Moutons Cotswolds et Oxfords.

Porcs Tamworths et Berkshires.

Les animaux suivants se sont vendus moins cher qu'ils ne coûtaient :

Bétail Holstein.

Moutons Leicesters, Lincolns, Hampshires, Shropshires.

Porcs Yorkshires et Chesters.

A la vente de Québec les animaux suivants ont rapporté quelque profit :

Bétail Canadien, Ayrshire et Holstein.

Moutons Leicesters et Shropshires.

Les animaux suivants ont été vendus meilleur marché qu'ils ne coûtaient :

Moutons Cotswolds, Lincolns, Hampshires et Oxfords.

Tous les porcs.

En somme, la vente de Montréal a rapporté \$480.36 de profit sur le coût des animaux et celle de Québec \$551.00 soit un total de \$1,031.36, ou à peu près le tiers des dépenses faites pour organiser ces ventes. De sorte qu'il y aura un déficit d'à peu près \$2,000 que le ministère de l'Agriculture de Québec sera appelé à solder.

Toutefois, comme ces ventes ne sont pas faites en vue de faire des profits mais pour venir en aide aux cultivateurs, ni la Société des Éleveurs ni le ministère de l'Agriculture n'ont lieu de ne pas être satisfaits. Et les cultivateurs en général, mais surtout les éleveurs d'animaux de pure race, doivent des remerciements à la Société pour avoir organisé ces ventes et l'hon. M. Caron pour avoir mis la Société en mesure de les mener à bonne fin.



Il se fait  
soient payé  
juste pour t  
œuf mauva  
ou de seconde  
mais que le  
pour les œ  
fiés.

Et, à ce p  
M. Liguori  
et faites-en

1° Ne de  
qu'une nou  
que cette  
tions conve  
végétale ; 2  
minérale.

2° Tenez  
sain, bien  
peaux aient  
dans des va

3° Que l  
et que les n

4° Préve

5° Récol  
jour, lorsqu  
fois le jour

6° Conse

mais sain, e

midité ;

7° Il est  
léger, pour

8° Ne c  
voisinage d  
pétrôle, le  
Les œufs a  
biante.

9° N'off  
avez mau  
teur.

10° Ne l

11° Les  
ou vieilli

marché ;

12° Les  
vraient ja  
même aux  
une tempé  
œufs const

sables, afi

13° Env  
vent possi  
nables, afi

14° La  
laissez plu

Un bulleti

d'où nous

clare que la